



VILLE de FRÉVENT

Compte-rendu

*Conseil municipal
du lundi 29 janvier 2018*

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2018



L'an deux mil dix-huit, le lundi vingt-neuf janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal après convocation légale en date du vingt-trois janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Conseils municipaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, Maire.

Etaient présents :

MM. Tony RAMON – Christine LÉGUILLETTE – Johann DELARCHE - Christine CHABÉ – Guy LAGACHE - Solweig OBIN – Joseph LENFANT, Adjoints au Maire.

MM. Claude PHILIPPOT - Jean-Pierre LETEMPLE - Christine BAISEZ - Patrick DELEU - Gisèle THELLIER - Jacky LEBOUGRE - Simone VENIER - Maryse LEGRAND – Sophie BODART - Gaëlle LAGACHE – Angéline BRULIN – Matthieu LÉGUILLETTE - Roger PRUVOST – Alain MALO - Dorothee ROGER – Sylvie BIGAND - Emmanuel BOCQUET, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés :

M. Thierry CAPPE – M. Patrick GAUDUIN représenté par M. Patrick DELEU.

Monsieur Jacky LEBOUGRE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

OBSERVATION SUR LE COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017 :

- Néant -

Le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Débat d'orientation budgétaire 2018
- 2) Compte-rendu des décisions du maire prises depuis la dernière réunion de Conseil municipal
- 3) Questions diverses

OBJET : VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.) 2018 SUR LES BASES DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (R.O.B.)

VU la loi d'orientation n° 92-125 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'exposé présenté sur les orientations générales budgétaires de l'année 2018,

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSTATE à l'unanimité que le débat sur les orientations générales du budget communal pour 2018 s'est déroulé au cours de la présente séance conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET : DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal (article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L. 2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités,

CONSIDÉRANT que le maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance, à savoir :

Date	Titre	Objet
30/11/2017	Contrat de prestation musicale	<u>Objet</u> : animation repas des aînés <u>Prestataire</u> : association Quentovic Musique Passion du Touquet Orchestre « Les As-Musette » <u>Date</u> : le 4 février 2018 <u>Montant</u> : 200 €
18/12/2017	Avenant marché public	<u>Objet</u> : travaux de mise en accessibilité des bureaux de l'Hôtel de Ville – Lot 1 gros œuvre étendu <u>Entreprise</u> : Ets Fiedor de Grand-Rullecourt <u>Montant</u> : + 18 426.39 € HT en plus-value

18/12/2017	Avenant marché public	<u>Objet</u> : travaux de mise en accessibilité des bureaux de l'Hôtel de Ville – Lot 4 plâtreries plafonds suspendus <u>Entreprise</u> : Ets Fiedor de Grand-Rullecourt <u>Montant</u> : + 4 263.51 € HT en plus-value
21/12/2017	Repas de Noël du personnel communal	<u>Date</u> : 16 décembre 2017 <u>Objet</u> : restauration assurée par les traiteurs Eric et Thierry Macront <u>Montant</u> : 3 319.70 € (115 repas adultes – 14 repas enfants)

PREND acte à l'unanimité des décisions du maire prises depuis le dernier Conseil municipal.

OBJET : INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la liste des représentants de la Commune au Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Ternois a été fixée par délibération en date du 19 décembre 2016, transmise à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais le 27 décembre 2016, à savoir :

- M. THERET Jean-François
- M. RAMON Tony
- M. THARSILE Michaël
- Mme OBIN Solweig
- M. LAGACHE Guy
- Mme BAISEZ Christine
- M. DELEU Patrick
- M. LETEMPLE Jean-Pierre
- M. DELARCHE Johann

VU que la nombre et la répartition des délégués au 1^{er} janvier 2017 au sein du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Ternois pour la Commune de Frévent a été fixé à 9 délégués titulaires,

VU la démission de Monsieur Michaël THARSILE,

VU qu'il y a lieu de pourvoir au siège vacant,

Après consultation du Bureau des Elections de la Préfecture du Pas-de-Calais,

Monsieur Jacky LBOUGRE est appelé à siéger au Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Ternois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

J. LBOUGRE

ANNEXE

Ville de FREVENT



Débat d'orientation Budgétaire 2018

Lundi 29 janvier 2018

Obligations Légales

Chaque année, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté au Conseil Municipal. Ce rapport donne lieu à un débat au sein du conseil et est encadré par l'article L.2312-1 du CGCT.

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité

1-Recettes de Fonctionnement

<i>Recettes réelles et prévisionnelles</i>				
<i>Chapitre Budgétaire</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Prévision 2017</i>	<i>Réalisé 2017</i>	<i>Prévision 2018</i>
70	Produits des services	46 605 €	49 587 €	47 505 €
73	Impôts et taxes	1 560 605 €	1 558 481 €	1 338 500 €
74	Dotations de l'Etat et participations	1 506 187 €	1 494 157 €	1 433 796 €
Autres	Autres recettes : - Revenus des immeubles - Produits des cessions - Remboursement d'assurance - Etc...	241 500 €	397 049 €	249 000 €
Total hors 7865 & 002		3 792 054 €	3 936 432 €	3 501 543 €

En 2017, nous avons eu un excédent de fonctionnement de 437 156 € 83 (N-1 438 530 € 91).
Pour 2018, l'excédent sera de 432 741 € 18.

2-Dépenses de Fonctionnement

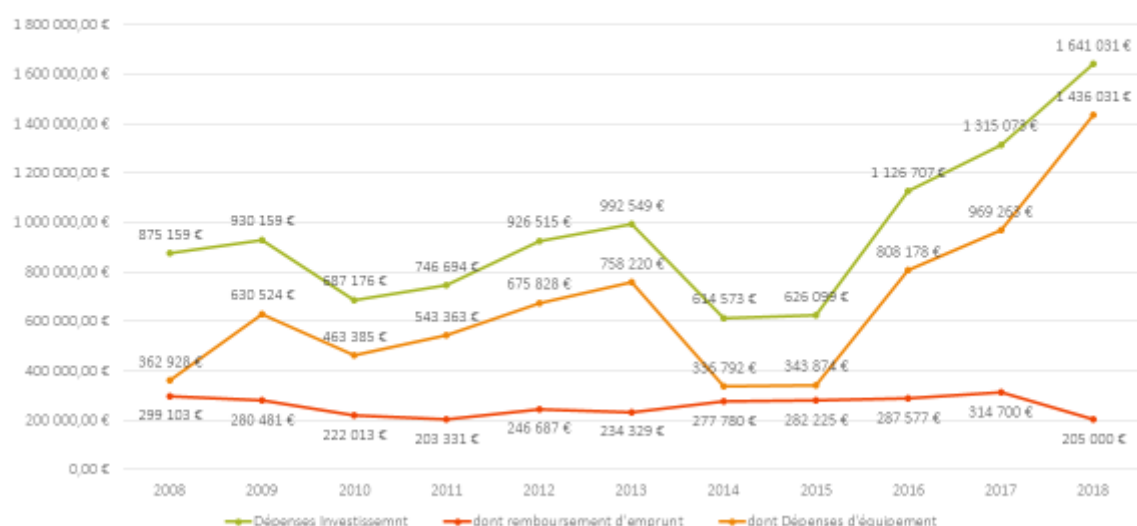
<i>Dépenses réelles et prévisionnelles</i>				
<i>Chapitre Budgétaire</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Prévision 2017</i>	<i>Réalisé 2017</i>	<i>Prévision 2018</i>
011	Charges à caractère général	757 134 €	584 738 €	698 300 €
012	Charges de personnel	1 882 300 €	1 769 367 €	1 870 100 €
65	Autres charges de gestion courante	585 198 €	570 111 €	543 398 €
66 et 67	Charges financières et Charges Exceptionnelles	94 200 €	87 181 €	62 499 €
Total hors 042, 014 et 023		3 792 054 €	3 191 007 €	3 501 543 €

En 2017, nous avons eu un virement vers la section d'investissement de 357 222 € (N-1 360 561 €).
Pour 2018, ce virement sera de 207 246 €.

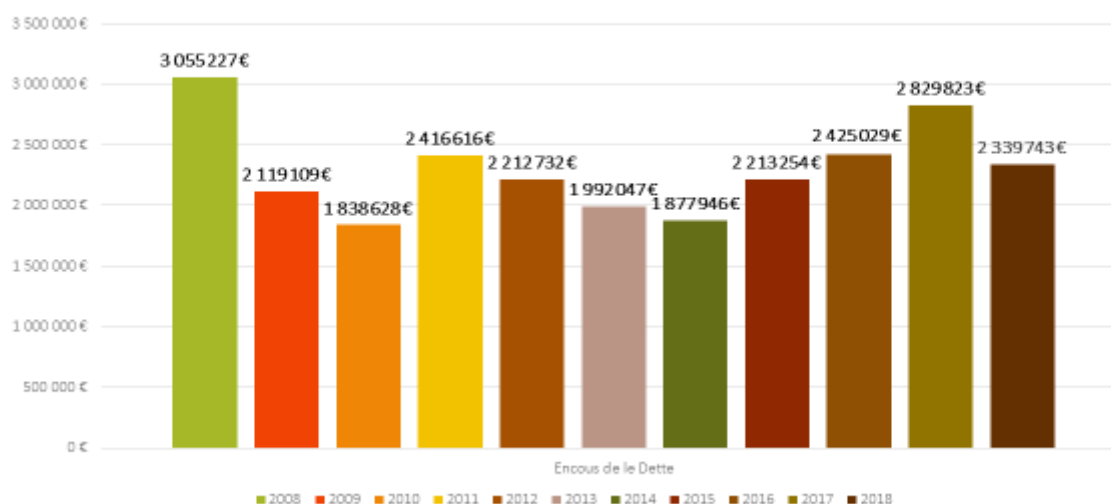
3-Investissement

- Eclairage Public (612 000 €)
- Isolation Gendarmerie (400 000 €)
- Balayeuse (145 000 €)
- Tablette numérique pour l'école (16 000 €)
- Aménagement Complexe Sidonie Guittard (80 000 €)
- Travaux voirie Cimetière (32 000 €)
- Travaux de couverture Trésorerie (22 000 €)

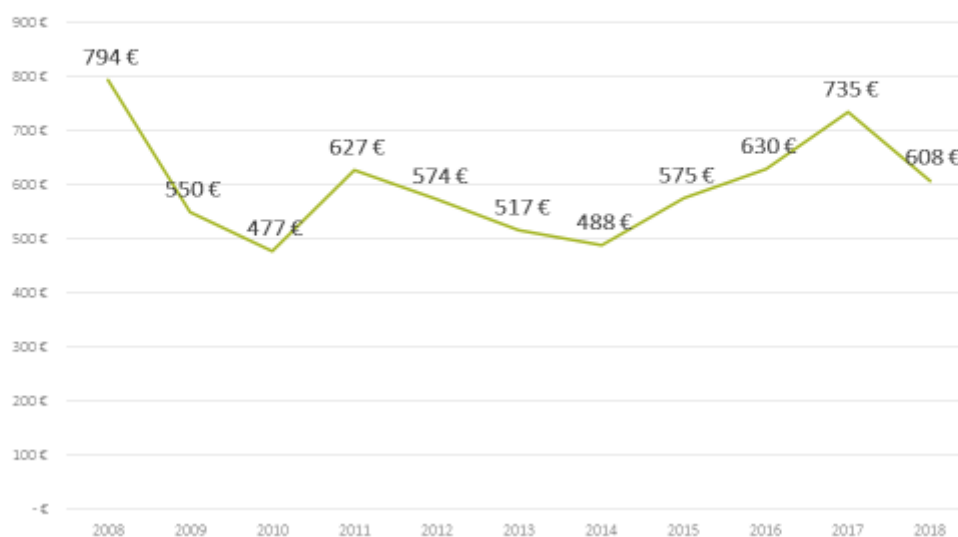
3a-Répartition des Dépenses d'investissement



4-L'encours de la Dette



4a – Encours de la dette par habitant



5-L'épargne Brute

C'est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de Fonctionnement hors travaux en régie. Appelée aussi « Autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et le surplus les dépenses d'équipement). Pour notre commune :

$$\begin{aligned} & \text{Recettes Réelles (3 499 276,02) – Dépenses Réelles (3 012 178,52)} \\ & = \underline{487\,097\,€\,50} \text{ (N-1 = 436 685 € 65)} \end{aligned}$$

Le capital restant dû au 31/12/2017 est de **2 534 830 €** (N-1 = 2 829 823 €)

Pour 2018, l'annuité du capital restant dû est de **205 000 €** (N-1 = 314 662 €)

6-Fond de Roulement

Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 en RF)

C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'1 an (les dotations, les réserves, les subventions,...) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés. Le fond de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Calcul :

$$\begin{aligned} & \text{Excédent de fonctionnement reporté } 432\,741,18\,€ \\ & + \text{Excédent d'investissement reporté } - 461\,889,45\,€ \\ & + \text{le compte 1068 (équilibre de l'INVT par le FXT) } 312\,684,05\,€ \\ & \textbf{Total = 283\,535,78 €} \text{ (N-1 = 479\,478,93 €)} \end{aligned}$$

7-Nos Orientations

- ❖ Travaux de voirie et réfection des trottoirs
- ❖ Aménagement pour les jeunes Fréventins
- ❖ Penser l'École de demain
- ❖ Redynamisation du centre ville